

Nom de l'enfant

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

Entente conclue le	Jour	Mois	Année

entre

La Société d'aide à l'enfance de

(appelée dans la présente entente « la Société »)

et

Nom de la personne qui a la garde de l'enfant

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

qui habite au (**adresse municipale**)

N ^o de bureau	N ^o de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal

Nom de la personne qui a la garde de l'enfant

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

qui habite au (**adresse municipale**)

N ^o de bureau	N ^o de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal

(appelés dans la présente entente « les parents (ou l'un d'eux) »)

et

Nom de l'enfant lorsque l'enfant est âgé d'au moins 12 ans

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

(appelé dans la présente entente « l'enfant »)

Nom de l'enfant

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

(l'enfant) est né(e) le	Jour	Mois	Année	Lieu de naissance (cité, ville etc.)
				à

Les parents (ou l'un d'eux) ne sont pas en mesure, temporairement, de fournir des soins convenables à l'enfant pour les motifs suivants :

Les parents (ou l'un d'eux) désirent confier l'enfant aux soins et à la garde temporaires de la Société.

Par conséquent, la Société, les parents (ou l'un d'eux) et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) s'entendent sur les conditions suivantes :

1. Le placement de l'enfant est volontaire.
2. Les parents (ou l'un d'eux) et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) ont discuté avec la Société de solutions de rechange au placement en établissement de l'enfant.

3. La Société assumera les soins et la garde de l'enfant du

Date (aaaa/mm/jj)

 au

Date (aaaa/mm/jj)

à moins que l'une ou l'autre des parties ne résilie la présente entente avant cette dernière date conformément à l'article 15 de l'entente.

4. Les parents (ou l'un d'eux) conviennent de faire ce qui suit :
 - (a) travailler avec la Société et avec l'enfant afin de préparer le retour de celui-ci parmi eux;
 - (b) aviser la Société de tout changement d'adresse ou de toute absence prolongée.
5. La Société convient de faire ce qui suit :
 - (a) fournir ou faire fournir :
 - (i) les services suivants à l'enfant :

(ii) les services suivants aux parents (ou à l'un d'eux) :

-
- (b) tenir les parents (ou l'un d'eux) informés des progrès de l'enfant;
 - (c) aviser le plus tôt possible les parents (ou l'un d'eux) de tout cas d'urgence concernant l'enfant ou de toute absence de l'enfant pendant qu'il est confié aux soins de la Société;
 - (d) travailler avec les parents (ou l'un d'eux) et avec l'enfant afin de préparer le retour de celui-ci parmi eux.
6. Les parents (ou l'un d'eux) et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) comprennent ce qui suit :
 - (a) l'enfant recevra des services en établissement selon un type de placement convenu entre les parents (ou l'un d'eux) et la Société;
 - (b) l'enfant ne fera pas l'objet d'un autre placement en établissement sans le consentement des parents (ou de l'un d'eux), sauf s'il y a urgence ou que la loi autorise le déplacement de l'enfant;
 - (c) la Société avisera le plus tôt possible les parents (ou l'un d'eux) du déplacement de l'enfant, le cas échéant.
 7. La Société contrôlera et surveillera le placement en établissement de l'enfant.

8. – (1) Les parents (ou l'un d'eux) acceptent de contribuer au coût des soins fournis à l'enfant, pour un montant dont ils conviennent par écrit avec la Société.

(2) Tout montant ainsi convenu est réputé faire partie de la présente entente.

9. – (1) Les parents (ou l'un d'eux) conviennent :

(a) de garder le contact avec l'enfant et de participer aux soins qui lui sont fournis;

ou

(b) s'il leur est impossible de garder le contact avec l'enfant et de participer aux soins qui lui sont fournis, de désigner une autre personne qui accepte cette responsabilité.

(2) Le nom de la personne désignée est

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

qui habite au (adresse municipale)

N ^o de bureau	N ^o de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville		Province	Code postal

10. – (1) Il est entendu que toute mention de la Société dans la présente entente s'entend en outre du représentant désigné de la Société.

(2) Le représentant désigné de la Société est

Nom de famille	Prénom	Initiale du 2 ^e prénom
----------------	--------	-----------------------------------

11. – (1) Les parents (ou l'un d'eux) et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) consentent à ce que la Société examine tous les dossiers les concernant, ou en obtienne des copies, si elle les juge nécessaires à la fourniture de services à l'enfant et que la loi l'y autorise.

(2) Les parents (ou l'un d'eux) acceptent, lorsque leur consentement écrit est exigé pour remettre les dossiers à la Société ou lui permettre de les examiner, que la Société leur présente les formules de consentement pour qu'ils y apposent leur signature.

12. – (1) Les parents (ou l'un d'eux) autorisent la Société à prendre les mesures nécessaires pour fournir à l'enfant les traitements suivants : (liste des traitements médicaux, chirurgicaux, dentaires ou psychiatriques)

(2) Les parents (ou l'un d'eux) autorisent la Société à obtenir pour l'enfant tout traitement nécessaire en cas d'urgence.

(3) Les parents (ou l'un d'eux) comprennent que la Société peut leur demander de donner un consentement supplémentaire lorsque celui-ci est exigé pour fournir un traitement à l'enfant.

ou

Les parents (ou l'un d'eux) conviennent que la Société a le droit de consentir à ce que l'enfant reçoive un traitement médical, si leur consentement était normalement exigé.

13. Les parents (ou l'un d'eux), la Société et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) réviseront les conditions de la présente entente à la demande de l'une ou l'autre des parties.

14. La présente entente comprend les conditions particulières suivantes : (liste)

15. Toute partie à la présente entente peut la résilier en donnant un préavis écrit de _____ jours aux autres parties;

elle sera résiliée à l'expiration d'un délai de _____ jours après la date à laquelle toutes les autres parties auront effectivement reçu l'avis.

16. Les parents (ou l'un d'eux) et l'enfant (s'il est âgé d'au moins 12 ans) reconnaissent que les conditions et l'objet de la présente entente leur ont été expliqués et qu'ils ont eu une occasion raisonnable de l'examiner et d'obtenir des conseils de personnes indépendantes avant de la signer.

Signature du témoin	Date (aaaa/mm/jj)	Signature de la Société	Fonction
---------------------	-------------------	-------------------------	----------

Signature du témoin	Date (aaaa/mm/jj)	Signature de la Société	Fonction
---------------------	-------------------	-------------------------	----------

Signature du témoin	Date (aaaa/mm/jj)	Signature du p ^{ère} / m ^{ère}	
---------------------	-------------------	--	--

Signature du témoin	Date (aaaa/mm/jj)	Signature du p ^{ère} / m ^{ère}	
---------------------	-------------------	--	--

Signature du témoin	Date (aaaa/mm/jj)	Signature de l'enfant s'il est âgé d'au moins 12 ans
---------------------	-------------------	--

L'enfant a fait l'objet d'une évaluation le

--	--	--

, qui conclut à son incapacité de participer à la présente entente pour cause de déficience intellectuelle.

Date (aaaa/mm/jj)	Signature de la Société	Fonction
-------------------	-------------------------	----------

J'accuse/Nous accusons réception d'une copie signée de la présente entente.

Date (aaaa/mm/jj)	Signature du parent
-------------------	---------------------

Date (aaaa/mm/jj)	Signature du parent
-------------------	---------------------

Date (aaaa/mm/jj)	Signature de l'enfant s'il est âgé d'au moins 12 ans et est partie à l'entente
-------------------	--